

TARIFS DU CENTRE DE LOISIRS CM du 18 juin 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE de fixer** pour les soignollais ainsi qu'il suit les tarifs du centre de loisirs à compter du **1^{er} septembre 2024** :

RESSOURCES MENSUELLES (selon le revenu fiscal de référence)		tranches	1 ^{er} enfant			2 ^{ème} enfant et plus		
			JOURNEE	½ JOURNEE		JOURNEE	½ JOURNEE	
			Avec repas	Avec repas	Sans repas	Avec repas	Avec repas	Sans repas
jusqu'à 1 067,00 €	1	8.1	5.9	3.1	7	5.4	2.5	
de 1 067,01 à 2 000 €	2	10.2	7.5	4.2	8.5	6.4	3.5	
de 2 000,01 à 3 000 €	3	12.3	9	5	10.5	7.5	4	
de 3 000,01 à 4 000€	4	15.5	11	6.1	13.5	9.7	5.1	
de 4 000,01 € à 5 000€	5	18.5	13.4	7.5	15.8	11	6.1	
à partir de 5 000.01 €	6	21	16	8.5	18.5	13	7.5	

- **DECIDE de fixer** pour les habitants de la Communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (hors soignollais) et les communes extérieures les tarifs du centre de loisirs tels qu'appliqués par la CCBRC pour les centres intercommunaux à compter du **1^{er} septembre 2024** :

RESSOURCES MENSUELLES (selon le revenu fiscal de référence)		tranches	1 ^{er} enfant			2 ^{ème} enfant et plus		
			JOURNEE	½ JOURNEE		JOURNEE	½ JOURNEE	
			Avec repas	Avec repas	Sans repas	Avec repas	Avec repas	Sans repas
jusqu'à 1 067,00 €	1	8.19	5.97	3.28	7.05	5.44	2.83	
de 1 067,01 à 2 000 €	2	10.35	7.65	4.36	8.9	6.58	3.76	
de 2 000,01 à 3 000 €	3	12.5	9.13	5.03	10.75	7.85	4.32	
de 3 000,01 à 4 000€	4	15.79	11.52	6.34	13.57	9.91	5.44	
de 4 000,01 € à 5 000€	5	18.89	13.79	7.58	16.25	11.86	6.53	
de 5 000.01 € à 6 000€	6	22.1	16.13	8.87	19.01	13.88	7.63	
A partir de 6 000.01 €	7	23.31	17.01	9.36	20.05	14.63	8.05	
Extérieur		39.55	28.87	15.88	39.55	28.87	15.88	

TARIFS DE LA CANTINE ET DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE CM du 23 décembre 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE de fixer** ainsi qu'il suit le tarif de la cantine et de l'accueil périscolaire à compter du **1^{er} janvier 2022** :

CANTINE	1 ^{er} enfant		2 ^{ème} enfant et plus		Communes extérieures au 01.01.2022
	Tarif en cours	Nouveau tarif au 01.01.2022	Tarif en cours	Nouveau tarif au 01.01.2022	
Tarifs	4.00	4.10	3.60	3.70	4.40

CANTINE ET PERISCOLAIRE (matin et soir)	1 ^{er} enfant		2 ^{ème} enfant et plus	
	Tarif en cours	Nouveau tarif au 01.01.2022	Tarif en cours	Nouveau tarif au 01.01.2022
T1 jusqu'à 4 000 €	8.05	8.30	7.50	8.00
T2 à partir de 4 000, 01 €	8.05	9.50	7.50	9.00
Communes extérieures	8.05	12.00	7.50	11.00

ACCUEIL DU MATIN		
	Tarif en cours	Nouveau tarif au 01.01.2022
T1 jusqu'à 4 000 €	1.85	1.90
T2 à partir de 4 000, 01 €	1.85	3.00
Communes extérieures	1.85	4.50

ACCUEIL DU SOIR		
	Tarif en cours	Nouveau tarif au 01.01.2022
T1 jusqu'à 4 000 €	2.95	3.00
T2 à partir de 4 000, 01 €	2.95	4.00
Communes extérieures	2.95	5.50

TARIFS ETUDE SURVEILLEE CM du 14 JUIN 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE de fixer** à 29,30 Euros le tarif, mensuel et par enfant, de l'étude surveillée à compter du **1^{er} septembre 2019**.

TARIFS PARCS D'ATTRACTIONS (délib 09/12/2011)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE** que dans le cadre des sorties organisées par le P.A.J. (Point Accueil Jeunesse) ou le Centre de Loisirs, un tarif spécifique de 15 euros sera demandé pour les parcs d'attractions, à compter du 15 décembre 2011.